



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°1 du 14 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFLINEAU, Olivier DERSOIR, Samuel HOUILLOT, Mathieu FRÉMONT, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Christophe BOIS, Christian BLAISE, Adrien JONCHERAY.

Excusé : Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Olivier DERSOIR.

I. APPROBATION DU PV DU 17 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 17/12/2020.

II. MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de La Selle Craonnaise a été approuvé le 15 décembre 2016.

Suivant les dispositions précisées aux articles L.153-36 et suivants sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions.

La commune a décidé de procéder à une modification de son document d'urbanisme, suite à l'avis du service contrôle de légalité de l'Etat sur le dossier de PLU approuvé en 2016, pour les motifs suivants :

- 1) Réécriture des règles d'emprise au sol maximale des constructions en UB et 1AU pour plus de cohérence
- 2) Repérage des bâtiments en zones A et N pour lesquels le règlement permettra un changement de destination sous conditions
- 3) Mettre en cohérence le figuré « bâtiment remarquable » entre le plan de zonage et sa légende
- 4) Modification du règlement des zones A et N :
 - Règles à préciser sur les annexes en zones A et N (implantation, hauteur, emprise, densité), en cohérence avec les exigences posées par la CDPENAF de la Mayenne
 - Résoudre la contradiction entre le titre de la zone Ah (hameau non agricole) et le règlement qui y autorise les constructions agricoles
 - Introduire une distinction réglementaire entre les zones A et Ah : plus de souplesse pour les extensions en Ah
 - Ajout d'une date de référence pour maîtriser les extensions des constructions existantes
 - Mentionner l'autorisation des annexes au règlement de la zone N (même conditions qu'en zone A).

5) Modification du contour des secteurs relevant de l'assainissement collectif

Ce projet de modification est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement car il a pour effet de modifier des points de règlement importants de la zone agricole, et peut conduire, à travers la réglementation plus souple adoptée pour les zones Ah, à majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *Autorise Monsieur le Maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté ci-dessus.*

III. AUTORISATION DE VENDRE UN BIEN

Conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du

public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble sis 3 rue Monseigneur Grimault – Modulaire scolaire - qui n'est plus affecté à l'usage du public depuis le 31/07/2020 ;

Vu la réalisation du projet de construction d'une école publique ;

Vu la demande d'acquisition de la société TELLORBOX de St Martin L'Aiguillon (61), en date du 11/06/2020 ;

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention :

- **Autorise le déclassement de l'immeuble 3 rue Monseigneur Grimault – Modulaire scolaire - et son intégration dans le domaine privé de la commune à compter du 01/08/2020 ;**

- **Accepte la proposition d'achat de la société TELLORBOX de St Martin L'Aiguillon (61), pour un montant de 5 000 € ttc ;**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés au déclassement et à la vente du dit bâtiment.**

IV. RESTES A REALISER 2020

Les factures d'investissement reçues avant le vote du budget de 2021 et prévues au budget 2020, peuvent être payées au moyen du report des investissements prévus en 2020 sur l'année 2021. Il s'agit des "Restes à réaliser" dont la liste ci-dessous vous est proposée.

Opération/ Article	Libellé	Prévu au BP 2020	Mandats émis en 2020	Dépenses restantes reportées au budget 2020
187 2135	Commerce <i>Installations générales, agencement</i>	20 000,00 €	15 453,44 €	4 546,56 €
188 2158	Matériels service technique <i>Autres installations, matériels,...</i>	3 000,00 €	-	3 000,00 €
189 202 2183 2188	Mairie <i>Frais réalisation documents d'urba.</i> <i>Matériel de bureau et informatique</i> <i>Autres immobilisations</i>	7 500,00 € 4 000,00 € 1 500,00 € 2 000,00 €	- - 4 158,76 € -	3 341,24 € 4 000,00 € - 2 658,76 € 2 000,00 €
194 2152	Signalisation <i>Installations de voirie</i>	15 000,00 €	280,62 €	14 719,38 €
195 2031 2033 21312 2158 2183 2315	Ecole <i>Frais d'études</i> <i>Frais d'insertion</i> <i>Bâtiments scolaires</i> <i>Autres installations...</i> <i>Matériel de bureau et informatique</i> <i>Installations, matériels...</i>	1 165 000,00 € 70 000,00 € 3 000,00 € - 1 000,00 € 1 000,00 € 1 090 000,00 €	77 089,61 € 72 746,16 € 3 213,12 € 1 130,33 € - - 0,00 €	1 087 910,39 € -2 746,16 € --213,12 € -1 130,33 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 090 000,00 €
197 2135 2158	Cantine <i>Installations générales, agencement</i> <i>Autres installations, matériels...</i>	2 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €	- - -	2 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
199 2031 2151 2188 2315	Aménagement du bourg <i>Frais d'études</i> <i>Réseaux de voirie</i> <i>Autres immobilisations</i> <i>Installations, matériels...</i>	63 277,00 € 2 500,00 € - 26 004,00 € 34 773,00 €	10 387,92 € - 10 387,92 € 0,00 € 0,00 €	52 889,08 € 2 500,00 € -10 387,92 € 26 004,00 € 34 773,00 €
202 2135	Pavillon du Cèdre <i>Installations générales, agencement</i>	2 000,00 €	-	2 000,00 €
	TOTAL			1 170 406,65 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la liste des Restes à Réaliser 2020 à reporter au budget 2021, tel que présenté ci-dessus.**

V. OUVERTURES DE CREDITS 2021

Point annulé.

VI. POINT FINANCIER PROVISOIRE

	Prévu au budget	Réalisé au 31/12
Total dépenses investissement	1 586 737,14 €	287 195,19 €
Total recettes investissement	1 586 737,14 €	1 427 566,84 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	1 140 371,65 €

	Prévu au budget	Réalisé au 31/12
Total dépenses fonctionnement	850 463,01 €	580 165,72 €
Total recettes fonctionnement	850 463,01 €	884 738,49 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	304 572,77 €

L'ensemble des résultats **provisoires** des sections de fonctionnement et d'investissement s'élève à 1 444 944,42 €.

Sachant que le montant des Restes à Réaliser s'élève à 1 170 406,65 €, il reste 274 534,77 € à la commune à répartir sur son budget 2021, dont 140 000 € sont d'ores et déjà à prévoir pour le remboursement des emprunts.

La commission « Finances » doit donc se réunir, dans un premier temps, pour étudier le bilan financier de 2020. Proposition de date : **le mardi 26/01 à 20h30**.

Puis, elle examinera, dans un deuxième temps, les demandes de subvention des associations, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement. Proposition de date : **le mardi 02/02 à 20h30**.

Ensuite, elle déterminera les dépenses et les recettes d'investissement à inscrire au budget, en fonction des listes présentées par ordre de priorité, de chaque commission. Proposition de date : **le mardi 09/02 à 20h30**.

Une première ébauche sera ainsi présentée lors du **conseil municipal du 18/02/2021**, et, selon les observations émises, une présentation définitive sera effectuée pour le vote du **conseil du 25/03/2021**.

VII. DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

La thématique de travail de l'équipe enseignante, pour cette année scolaire, est la protection de la nature ainsi que sa découverte.

Dans cette continuité, une classe découverte a été organisée à Carolles dans la Manche, pour la période du 19 au 23/04/2021, pour les 2 classes de l'école élémentaire (pour 42 à 46 élèves).

A ce jour, le coût total de l'opération est estimé à 15 476,10 €, auquel vient s'ajouter les frais de transport pour 1560 €, soit environ 390 € par élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte de verser une subvention de l'ordre de 130 € par élève, dans le cadre de la classe découverte organisée du 19 au 23/04/2021.**

VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS

C
.
J
O
U
R
N
E
A
U

a. Commission Espaces verts :

- i. Devis Houillot et l'Oury validés et envoyés.
- ii. Devis Lardeux en attente car souhaite revoir le terrain une fois dégagé par Houillot.
- iii. Aire de jeux : devis reçus pour étude avec la commission. Date ?

b. Commission Urbanisme/... :

- i. Route du PONCEAU :
 1. Subvention accordée par la Préfecture dans le cadre des « amendes de police » pour 3 155 € (déjà versée). 10 000 € avait été sollicité.
 2. Réception du cahier des charges pour lancement des devis.
- ii. Marquage au sol rue des Etangs : balisage prévu prochainement.
- iii. Devis Lacroix pour panneaux de signalisation signés : livraisons prévues le 03/02/2021.
- iv. VEOLIA : contrôle des bornes incendies : demande de devis effectué pour les réparations. 2 301,44 € ttc.

L.
M
O
A
L

c. Commission Bâtiments

- i. Nouvelle école :
 - Demande d'achat du terrain De Pange toujours en cours.
 - Diagnostic avant démolition du 9 Place Jean Bruchet effectué : en attente des devis de démolition.
 - Prochaine réunion de chantier le lundi 25 janvier à 10h.
 - Panneau de chantier : installé en janvier.
 - Lot 8 : courrier aux entreprises non-retenues envoyé le 30/12. Notification à Meignan le 12/01.
- ii. Terrain cadastré H 131 :
 1. Le Conseil Municipal avait donné l'autorisation à Monsieur le Maire pour négocier l'achat de la parcelle H131 d'une surface de 178 m², lors de la réunion précédente.
 2. **Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 3 abstentions :**
 - a. **Autorise l'achat de la parcelle H 131 pour un montant de 13 € du m², les frais de notaire restant à la charge de la commune ;**
 - b. **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en découlant.**
- iii. 11 rue de la Gare : état des lieux sortant effectué par Mm Moal et Blaise.
- iv. Commerce : travaux suivis par M. Frémont. Ne reste que la partie peinture à effectuer.
- v. Orion : M. Frémont en rdv avec l'expert le 08/01, un test d'infiltrométrie sera réalisé.
- vi. Portes église : Mm Moal et Blaise interviendront au printemps.
- vii. Complexe sportif : lancement de l'étude d'agrandissement en 2021 afin de pouvoir redélimiter le terrain pour revendre la maison.
- viii. Demande de devis pour alarme dans bâtiments communaux : rdv avec la société M.Matic le 07/01 en attente du devis.

S
.
B
E
L
L
A
N
G
E
R

d. Commission Affaires sociales

- i. Jeunesse : demande de l'association Nulle Part Ailleurs pour venir présenter sa structure au conseil municipal.
- ii. CCAS : cartes envoyées ou déposées la semaine de Noël. Accueil favorable des destinataires.

e. Commission Scolaire et Périscolaire

- i. Tableau des effectifs 2021/2022 : prévision de 62 élèves => 4 CM2 à partir pour 3 PS à arriver.
- ii. Demande d'Elsa pour panneau d'affichage, sonnette et affiches : fait.
- iii. Réunion avec les agents du périscolaire prévue en février.

f. Commission Sport/Culture/ Animation et Communication

- i. Concours des décorations de Noël : réunion le 09/01 pour décision. Remise des 3 premiers lots le 23/01/2021. Réunion le 11/02 pour préparation du concours 2021.
- ii. Préparation du bulletin : bon à tirer validé et envoyé à l'imprimeur.

g. Commission Finances/Vie économique

- i. Commission Finances : voir point V.
- ii. Demande de subvention des associations communales : 6.

h. Santé

- i. Mesure du radon et mesure de la qualité de l'air intérieur : dossier en cours d'étude.
- ii. Réunion des référents santé le 18/01 à 20h.

I. DIVERS

- ⇒ RDV avec SPIE et Bouygues Télécoms pour antenne téléphonie mobile le 08/01/2020 : compte-rendu.
- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 18 février 2021 à 20h30.

Fin de séance à 23h15

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL

Chantal JOUFFLINEAU

Samuel HOUILLOT

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR

Cédric RIVRON
(Excusé)

Christophe BOIS